

COMMUNE DE DOIZIEUX

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 6 JUILLET 2023 A 18 h 30

Le SIX JUILLET DEUX MILLE VINGT TROIS, à dix-huit heures trente minutes, les membres composant le conseil municipal de DOIZIEUX, régulièrement convoqué le 29 juin 2023, se sont réunis, en session ordinaire, en mairie de Doizieux, sous la présidence de Jean-Philippe PORCHEROT, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : MM. PORCHEROT, PONCET, ALBERT, RIVOLLIER, BERARDO, BERNE, BERLIER – MAURICOUT, ARMAND, CORDERO, CHARRIN, GRUFFAZ, PLANTIER, CLERJON.

Excusés : M. CHOMIENNE (pouvoir à PONCET), BOUVERESSE (pouvoir à PLANTIER).

Soit TREIZE membres présents, QUINZE votants sur QUINZE en exercice.

Secrétaire de séance : Mme Céline PLANTIER.

Ordre du jour :

- Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux du 15 mai et du 9 juin 2023
- SIPG : Approbation convention marché groupé Défibrillateurs
- Ecole de musique de Saint-Chamond : Approbation convention
- ESDT Foot : Subvention exceptionnelle 55 ans de l'association
- Terrain Grosmont : Approbation du prix de vente
- Boulangerie : Approbation achat
- Restaurant scolaire et Périscolaire : Tarifs Année 2023 - 2024
- Restaurant scolaire : Approbation du nouveau règlement
- CDG 42 : Désignation du référent déontologue et approbation convention d'adhésion à la mission d'assistance et conseil
- Questions diverses

Les procès-verbaux des séances du 15 mai et du 9 juin 2023 ont été adressé à tous les membres du conseil municipal. Aucune observation n'ayant été formulée, les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité

Délibération n° 01-07-2023 examinée le 06/07/2023 – SIPG – Groupement de commande – Achat et/ou la maintenance et le renouvellement des électrodes de défibrillateurs – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 02-07-2023 examinée le 06/07/2023 – Conservatoire à rayonnement communal – Approbation convention de partenariat entre la Commune de Saint-Chamond et la Commune de Doizieux – Approuvée à l’unanimité.

Délibération n° 03-07-2023 examinée le 06/07/2023 – ESDT Foot – Subvention exceptionnelle – 55 ans de l’association – Approuvée à l’unanimité.

Délibération n° 04-07-2023 examinée le 06/07/2023 – Vente d’un morceau de terrain situé à Grosmont – Approuvée à l’unanimité.

Délibération n° 05-07-2023 examinée le 06/07/2023 – Boulangerie de Doizieux – Proposition d’achat et demande de subvention – Approuvée à l’unanimité.

Délibération n° 06-07-2023 examinée le 06/07/2023 – Restaurant scolaire – Périscolaire – Tarifs Année scolaire 2023 - 2024 – Approuvée à l’unanimité.

Délibération n° 07-07-2023 examinée le 06/07/2023 – RPI – Approbation du règlement intérieur du restaurant scolaire – Approuvée à l’unanimité.

Délibération n° 08-07-2023 examinée le 06/07/2023 – CDG 42 – Désignation du référent déontologue des élus et Adhésion à la mission d’assistance et de conseil – Approuvée à l’unanimité.

Certificat Administratif

Monsieur le Maire informe qu’un certificat administratif n°CERTIF2023-002 a été établi afin d’effectuer un virement de compte à compte, à savoir :

Cpte 2117	Bois et Forêt	+ 100 €
Cpte 231	Immobilisations corporelles en cours	- 100 €

Ce certificat est exécutoire à la date du 29 juin 2023.

SIPG – Groupement de commande Achat et/ou la maintenance et le renouvellement des électrodes de défibrillateurs

Les communes et les intercommunalités de la Vallée du Gier, ci-dessous mentionnées se sont mises d’accord pour mutualiser leurs moyens notamment dans le cadre de la commande publique.

Dans ce cadre, les communes de CELLIEU, CHAGNON, DARGOIRE, DOIZIEUX, FARNAY, GENILAC, LA VALLA EN GIER, L’HORME, PAVEZIN, SAINT-JOSEPH, SAINT-MARINT-LA-PLAINE, SAINT-PAUL-EN-JAREZ, SAINTE-CROIX-EN-JAREZ, TARTARAS, VALFLEURY, SI LES ROCHES, SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU GIER, ont décidé de mutualiser la consultation relative à l’achat et/ou la maintenance de défibrillateurs.

Le conseil municipal, ouï de cet exposé, approuve, à l’unanimité, le principe et la consultation d’un groupement de commandes, approuve les termes de la convention et autorise Mr le Maire à la signer.

Conservatoire à rayonnement communal – Approbation convention de partenariat entre la commune de Saint-Chamond et la commune de Doizieux

Une nouvelle convention de partenariat entre la commune de Saint-Chamond et la commune de Doizieux relative à l’accès au conservatoire à rayonnement communal de Saint-Chamond est proposée afin de pouvoir assurer un enseignement musical spécialisé auprès des administrés de la commune par l’intermédiaire du Conservatoire à Rayonnement Communal.

Les habitants de Doizieux pourront bénéficier des tarifs préférentiels appliqués aux élèves domiciliés dans cette commune à condition que soit versée une participation communale de 184 € par personne inscrite (tarif année 2023 – 2024).

Le conseil municipal, à l’unanimité, approuve la convention de partenariat et autorise Mr le Maire à la signer.

ESDT Foot – Subvention exceptionnelle – 55 ans de l'Association

Vu le mail de l'Association ESDT Foot concernant l'organisation du 55^{ème} anniversaire de l'association, et vu le budget prévisionnel, cette dernière sollicite une subvention exceptionnelle à la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de € à l'ESDT Foot.

Vente d'un morceau de terrain situé à Grosmont

Suite à la délibération en date du 19 décembre 2022 et suite au passage du géomètre qui a délimité la parcelle d'une superficie de 27 m² contigu à la parcelle de Mr et Mme ROUCHOUSE Franck, il est nécessaire de procéder à la vente et donc de définir un prix au m².

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité approuve la vente de cette parcelle, fixe le prix de vente à 2 € le m² et autorise Mr le Maire à signer tous documents afférents à cette vente.

Boulangerie de Doizieux – Proposition d'achat et demande de subvention

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'une proposition d'achat du fonds de commerce a été faite au propriétaire.

Monsieur le Maire précise que des travaux seront nécessaires pour la remise en état et en fonctionnement du local. Une subvention peut être sollicitée auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion Sociale des Territoires au titre « Soutien au commerce rural »

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'achat du fonds de commerce pour un montant de 34 000 € sans frais d'agence, sollicite une subvention auprès de l'ANCT

Restaurant scolaire et périscolaire – Tarifs Année Scolaire 2023 - 2024

Comme chaque année il est nécessaire de voter les tarifs du restaurant scolaire et du périscolaire et d'être en harmonie avec les tarifs de la commune de La Terrasse sur Dorlay. Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs, à savoir :

Restaurant scolaire :

- Enfant inscrit et présent : 4.50 € le repas
- Enfant inscrit et absent : 4.50 € le repas
- Enfant non inscrit et présent : 4.50 € le repas + majoration de 9 €
- Enfant PAI Allergie – Panier repas : 1.15 € le repas
- Adulte : 8 € le repas

Périscolaire :

- QF < 500 € : 0.60 € par demi-heure
- 501 € < QF < 1200 € : 0.80 € par demi-heure
- QF > 1201 : 1.00 € par demi-heure

Le conseil municipal, ouï de cet exposé, après avoir délibéré, approuve le maintien des tarifs du restaurant scolaire et du périscolaire qui seront applicables à partir du 1^{er} septembre 2023

RPI – Approbation du règlement intérieur du restaurant scolaire

Vu la reprise de la gestion du restaurant scolaire de l'école La Galoche par la commune de La Terrasse sur Dorlay, il est nécessaire d'établir un nouveau règlement intérieur afin d'harmoniser le fonctionnement dans les 2 établissements scolaires. Monsieur le Maire donne lecture du règlement intérieur.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le nouveau règlement intérieur du restaurant scolaire.

CDG42 – Désignation du référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil

Monsieur le Maire informe les membres présents que le Centre de Gestion de la Loire propose une convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil concernant la désignation d'un référent déontologue.

Après avoir débattu, le conseil municipal décide de reporter ce point au prochain conseil municipal.

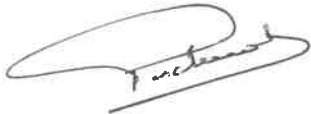
Questions diverses

- Monsieur le Maire informe du problème de terrain à Torrepanne, la mairie est assignée à comparaître à l'audience et par devant le Tribunal Judiciaire de Saint Etienne le 30 août 2023.
- Monsieur le Maire fait le compte rendu du rendez-vous avec la Comédie de Saint Etienne qui propose une résidence d'artistes sur 2 ans en commun avec la commune de Pélussin. Le coût pour les communes serait les repas et les nuitées des artistes. Ils seront présents sur la commune, une semaine en décembre 2023 et une semaine en mai 2024, une programmation de 2 spectacles pour les scolaires si l'équipe pédagogique veut bien participer, et 1 spectacle pour les adultes.
- Monsieur le Maire informe que la demande de subvention au titre de la DETR 2023 pour l'aménagement du théâtre n'a pas été retenue.
- Monsieur le Maire informe que la cérémonie Dakota aura lieu le samedi 9 septembre, l'apéritif se déroulera comme l'année dernière, à l'extérieur dans le virage vers la Jasserie.
- Monsieur le Maire informe que vu le départ à la retraite d'un agent, il est nécessaire de recruter une personne pour assurer la surveillance des repas au restaurant scolaire et du car scolaire.
- Monsieur le Maire informe qu'une réorganisation de remise des clés, état des lieux de la salle polyvalente ainsi que des démarches administratives doit être mise en place suite au départ à la retraite de l'agent en charge de l'entretien de la salle polyvalente.
- Une élue fait le compte rendu des animations organisées par le comité des fêtes (vide grenier, fête de la musique)
- Une élue informe que le comité des fêtes est en plein préparatif pour l'organisation de la fête inter association qui est fixée le dimanche 15 octobre 2023.
- Une élue informe qu'une médiatrice santé est présente sur la commune tous les vendredis, un flyer sera distribué dans les boîtes aux lettres en septembre.
- Une élue fait le compte rendu de la réunion qui regroupait le personnel des restaurants scolaires de Doizieux et de La Terrasse sur Dorlay ainsi que des élus de chaque commune. Cette réunion avait pour objectif de trouver des solutions pour travailler avec un producteur local « La ferme aux quartiers » pour, en priorité, l'approvisionnement des fruits et légumes.
- Un élu fait le compte rendu de l'avancée du dossier des travaux de la Route Forestière Peumey et Janorey, L'appel d'offres est terminé, l'ouverture des plis a eu lieu, le maître d'œuvre doit rendre le rapport d'analyse des offres en début de semaine prochaine.
- Une élue demande si le nécessaire a été fait auprès de Saint Etienne Métropole pour la mise en place du ramassage scolaire à 9h. Un adjoint se renseigne auprès du service transport scolaire à Saint Etienne Métropole.
- Une élue demande l'avancée du dossier concernant le PLUi. Monsieur le Maire informe que ce dossier a pris un peu de retard, et de ce fait le PLUi ne sera pas terminé en 2025 comme indiqué dans le planning initial.
- Une élue demande des informations sur l'avancée du choix du futur gérant du commerce multiservices
- Un élu fait le compte rendu des travaux du commerce multiservices
- Un élu fait le compte rendu des travaux de l'aménagement du chemin pédagogique vers l'école « Le Moulinage »
- Un élu informe qu'une demande de subvention auprès du Département de la Loire et de la Région Auvergne Rhône Alpes pourrait être sollicitée pour les travaux de l'Eglise de Saint-Just
- Un élu informe que le projet de logements dans le terrain à Saint-Just (jardin partagé) est géré par Habitat & Métropole. L'appel d'offres pour le marché de maîtrise d'œuvre est en cours. La vente du terrain devrait être réalisée avant la fin de l'année.
- Un élu informe que la commune a eu une offre d'achat du terrain de Freyssonnnet par Habitat et Métropole. Une étude de faisabilité va être réalisée et présentée à la commune dans les prochains mois.
- Un élu informe qu'une maison médicale de jour à Saint-Chamond est ouverte depuis début mai.


- Un élu fait le compte rendu du conseil d'école qui a eu lieu le 19 juin.
- Un élu fait le compte rendu du copil exceptionnel de la crèche qui a eu lieu le 6 juillet, et informe qu'un temps d'informations et d'échanges en présence de Familles Rurales, des élus des collectivités et des services de la PMI est fixé le jeudi 20 juillet à 20h15 à la salle du foyer à La Terrasse sur Dorlay.
- Un élu fait le compte rendu de la réunion de la commission déchets à Saint Etienne Métropole.

La séance est levée à 22 h 20.

Monsieur le Maire,
Jean-Philippe PORCHEROT,



La secrétaire de séance,
Céline PLANTIER,



Publié le : 19/09/2023
Auteur de l'acte : Jean-Philippe PORCHEROT
Qualité de l'auteur : Monsieur le Maire